

LE PRELEVEMENT URETRAL

Objet et domaine d'application :

Ce document décrit la réalisation d'un prélèvement urétral. Il s'adresse aux préleveurs autorisés : biologiste ou infirmier(e).

Condition de recueil :

Patient assis ou en position semi-allongée.

Faire le prélèvement après rétention urinaire minimum de 3 heures en l'absence d'écoulement (1h si écoulement).

Utiliser un écouvillon E-Swab (capuchon orange).

Pour la recherche de *Mycoplasma*, utiliser un 2^{ème} écouvillon E-Swab (capuchon orange).

Pour la recherche de *Chlamydiae*, l'analyse se fait de préférence sur le 1^{er} jet d'urines. Cependant le prélèvement urétral a été validé. Il faut utiliser un écouvillon spécifique pour recherche de *Chlamydia* par PCR

Particularités :

La recherche de *Chlamydiae* **est systématique** par contre la recherche de *Mycoplasme* doit être explicite sur l'ordonnance (ne peut pas être rajouté à l'initiative du biologiste).

Condition de transport :

Moins de 24 heures à température ambiante, milieu de transport E-Swab.

Si un patient vous amène au labo un écouvillon sec et qu'il ne peut pas parvenir rapidement au plateau technique, le décharger dans un milieu de transport E-Swab et jeter l'écouvillon.

Prélèvement :

- Introduire l'écouvillon de 1 à 2cm dans le canal urétral et imprimer un mouvement de rotation et le remettre dans le milieu de transport.
- Idem pour la recherche de Mycoplasmes.
- Idem pour l'écouvillon *Chlamydiae* si recherche sur prélèvement urétral.

Cas particuliers :

- Lorsque la prescription ne demande que la recherche de *Chlamydiae* :
Recueillir le 1^{er} jet d'urines (respecter une rétention urinaire de 3 h).
Ne pas faire de PU.
- Chez la femme :
Utiliser les mêmes écouvillons que pour l'homme, le prélèvement se faisant en position allongée.